

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Jean-Louis SENECHÉAU, Michaël BAUDET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Messieurs Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)

Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Béatrice REDON

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-92

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF – HERSE ETRILLE
--

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

La Ville de Languieux s'engage, depuis plusieurs années, à la valorisation et à la préservation de ses espaces verts.

Dans la continuité d'application de méthodes alternatives au désherbage chimique, notre collectivité souhaite faire l'acquisition d'une herse étrille qui permettra l'entretien des trois terrains sportifs de la commune.

L'achat de cette herse étrille se ferait pour un montant de 4 396,88 € HT, conformément au devis sollicité auprès de l'entreprise VERALIA à Saint-Grégoire (35760).

Dans ce cadre, la Région Bretagne propose un dispositif de financement de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique aux collectivités, structures associatives environnementales, entreprises emplois adaptés et chantiers d'insertion.

Cette subvention est accordée à hauteur de 50 % du montant plafond de 5 000 €, soit 2 198,44 € de subvention possible dans le cas de notre collectivité.

En conséquence, **je vous propose** :

- de solliciter officiellement la Région Bretagne pour le versement d'une subvention, dans le cadre de son dispositif d'aide au financement de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique, conformément aux éléments cités ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.